

Présents en distanciel :

- Equipe enseignante
- Elus des Monts d'Aunay
- Représentants de parents d'élèves

Excusés :

- Monsieur Grégory Marco, IEN de la circonscription de Vire

Secrétaires :

- Mme Sylvie Lefaudeux-Farcy et M. Jean-Michel Marais

Ordre du jour :

- 1- Fonctionnement du conseil d'école :
 - Composition, compétences et réunions du conseil d'école
 - Election des représentants de parents d'élèves
- 2- Vie scolaire :
 - Effectifs à la rentrée 2020
 - Règlement scolaire et charte de la laïcité
 - Actions du projet d'école 2020-2025
 - Projets et sorties scolaires 2020-2021
- 3- Bilan de la coopérative scolaire
- 4- Travaux et Sécurité :
 - Protocole sanitaire
 - Exercices incendie et PPMS
 - Sécurité aux entrées et sorties de l'école
 - Travaux divers
- 5- Questions et informations diverses

1 – Fonctionnement du conseil d'école :

• Composition du Conseil d'École :

- Le directeur (président) et tous les enseignants de l'école
- Les représentants élus des parents d'élèves
- les maires (ou représentants) et le conseiller chargé des affaires scolaires

- le D.D.E.N. chargé de visiter l'école
- L'I.E.N. de la circonscription

Le directeur, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile pour l'ordre du jour.

● **Compétences du Conseil d'École :**

Le Conseil d'École, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école.
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire soumis au Directeur académique.
- donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement et la vie de l'école : actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués à l'école, conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants.
- adopte le projet d'école.
- est consulté sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

● **Réunions du Conseil d'École :**

Le conseil se réunit, au moins, une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent les élections des représentants de parents d'élèves. Suite au confinement imposé par le gouvernement, le 1^{er} conseil d'école de cette année se déroule en distanciel le 15 décembre.

Il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres. Dans tous les cas, le directeur convoque et propose l'ordre du jour.

● **Election des représentants de parents d'élèves :**

Seule, une liste d'union de 15 candidats a été présentée.

Nombre d'électeurs inscrits : 475

Nombre de votants : 205 (soit 43,16 % de taux de participation) en légère baisse par rapport à 2019-2020 (46,98 %)

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 19

Nombre de suffrages exprimés : 186

Attribution des sièges pour l'année 2020-2021 : 15

2 – Vie scolaire :

● **Effectifs à la rentrée 2020**

L'école dispose depuis la rentrée 2019 du dispositif CP 100% réussite. Grâce aux 15 classes,

monsieur Dupont a récupéré sa décharge complète, ce qui lui permet d'assurer dans de bonnes conditions sa mission de direction.

Classes	Cours	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	TOTAL
SEBERT Catherine	CP	12						12
BOURDON Sylvaine	CP	13						13
CHENNEVIÈRE Nathalie	CP	12						12
DUBOIS Zélie	CP	12						12
GODET Emmanuelle	CP	12						12
SALLEY Valérie / CARTIER Emmanuelle	CE1		21					21
CARJUZZÀ Stéphanie	CE1		21					21
DESMORTREUX Mélina	CE1-CE2		10	11				21
PIET Mylène	CE2			24				24
BARS-MAYER Elise	CE2			24				24
BISSEY Aurore	CM1				27			27
ALLE Caroline / Ménard Cyril	CM1				28			28
CORBIN Steffie / Richard Betty	CM2					29		29
PLANCQ Elise / Richard Betty	CM2					28		28
MARAIS Jean-Michel	ULIS						12	12
	TOTAL	61	52	59	55	57	12	296

Moyenne des effectifs en CE1, CE2, CM1 et CM2 avec inclusion des ULIS : 26,11

Le nombre de CP pour la rentrée 2021 (45 élèves) étant en baisse par rapport à la rentrée 2020 (60 élèves), une fermeture de classe sera sans doute décidée par la DSDEN.

Dans le cadre du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASSED) :

- Mme LEFAUDEUX-FARCY, enseignante spécialisée (option E) aide les enfants en cas de besoins sévères et persistants en CE2, CM1 et CM2. 26 élèves sont actuellement pris en charge.
- Mme LEVAILLANT Karine, psychologue scolaire, intervient en cas de demande des enseignants ou des parents.

Mmes Monroq Cécile, Pioline Ourida, Valentin Patricia, et Vasnier Rosine, auxiliaires de vie scolaire (AVS,) interviennent auprès d'élèves relevant de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

● Règlement scolaire et charte de la laïcité

Le règlement scolaire est adopté par le conseil.

La charte de la laïcité sera jointe au règlement intérieur.

Afin de limiter le nombre de photocopies, le compte-rendu du conseil d'école et la charte de laïcité seront désormais affichés à l'entrée de l'école et consultables sur le site de l'école.

● Actions du projet d'école 2020 – 2025

Amélioration de la vie scolaire (relation école/famille, partenariat, ...)

- 1) Site d'école : on y trouve des articles écrits par les élèves, les comptes-rendus des conseils d'école, les horaires de l'école, le calendrier scolaire, les menus de la cantine...
- 2) Expérimentation d'un environnement numérique de travail (ENT One) dans certaines classes de l'école : agenda électronique, blog, transfert de fichiers, cahier de liaison....
- 3) LSU (livret scolaire numérique) remis aux parents 2 fois par an : fin janvier et fin juin
- 4) Messagerie de classe permettant aux parents de communiquer avec l'enseignant de leur enfant en cas de continuité pédagogique à distance
- 5) Projet du bien-vivre ensemble avec l'élection des délégués pour le conseil d'élèves qui se réunira tous les mois

Amélioration des résultats des élèves au regard des attendus de fin de cycle

Réponse à la difficulté scolaire et aux besoins particuliers repérés chez les élèves :

- 1) Mise en place des CP dédoublés 100 % réussite

Les effectifs dans les classes concernées (CP dédoublés) sont limités à 12, ce qui favorise de façon évidente les apprentissages : individualisation des apprentissages, organisation spatiale de la classe facilitée pour le travail en ateliers... Les enseignantes de CP bénéficieront tout au long de l'année d'une formation spécifique leur permettant d'optimiser la mise en place de ce dispositif.

- 2) Evaluations diagnostiques de début d'année dans toutes les classes et prise en charge des élèves à besoins particuliers

Pour chaque niveau, les enseignants ont réalisé des évaluations en début d'année permettant d'évaluer le niveau des élèves et d'identifier les besoins éventuels. Les résultats de ces évaluations ont été transmis aux parents et à la DSDEN qui a accordé des moyens humains supplémentaires jusqu'aux vacances de la Toussaint : grâce à la présence d'une brigade et de l'enseignante RASED à temps complet, des groupes de besoins ou de la co-intervention au sein des classes de CE2 et CM ont été mis en place permettant ainsi un travail différencié pour les élèves en difficulté importante. Les élèves de CP et CE1, quant à eux ont passé les évaluations nationales au mois de septembre. Les CP passeront d'autres évaluations en février.

Après les vacances de la Toussaint, les prises en charge des élèves à besoins particuliers par l'enseignante RASED, le directeur, l'enseignant d'ULIS, les remplaçants rattachés à l'école, le directeur... ont été réitérées.

3) Inclusion des élèves d'ULIS dans les classes ordinaires

4) Défi lecture CM2-6^{ème} : il se déroulera en fin d'année lorsque les élèves visiteront le collège.

5) Projet « Les incorruptibles » pour les GS, CP et CE1 avec l'intervention de la responsable de la bibliothèque municipale. Les élèves seront invités à lire tout au long de l'année une collection d'ouvrage pour élire en juin celui qui leur a le plus plu.

Education artistique, culturelle et sportive et culture scientifique et humaniste

1) Projet « Ecole et cinéma » : L'objectif principal est de sensibiliser les élèves à une culture du cinéma pour la jeunesse dans un contexte local. Le Cinéma Paradiso propose à chaque élève 3 films : « Même pas peur » et « Les aventures de Robin des Bois » (CP, CE1, CE2, CM1, CM2, ULIS), « Kerity la maison des contes » (CP, CE1, ULIS), « Edward aux mains d'argent » (CE2, CM1, CM2). En raison de la crise sanitaire, la séance du 1^{er} trimestre n'a pas pu avoir lieu.

2) Projet « Musique et danse à travers le monde » avec l'intervention de Manuella de Montauzan, professeure de musique et d'Anne Marescal, professeur de danse. Ce projet a été suspendu en raison du confinement. L'équipe enseignante espère pourvoir l'organiser à partir du mois de janvier si les conditions sanitaires le permettent. Les élèves prépareront un spectacle de danse et de musique en lien avec le pays ou le continent sur lequel ils travaillent. En raison de la crise sanitaire, ce spectacle ne pourra avoir lieu devant les parents mais l'équipe enseignante souhaite réaliser un enregistrement vidéo qui sera proposé aux parents d'élèves.

● Projets et sorties scolaires 2020-2021 :

☛ Les projets et sorties ci-dessous ne pourront être réalisés que si le protocole sanitaire en vigueur le permet.

Sorties pédagogiques 2020-2021 :

Comme tous les ans, chaque classe disposera d'un budget accordé par la coopérative pour les sorties pédagogiques :

CP et ULIS ⇒ 350 € CE1, CE2, CM1, CM2 ⇒ 500 €

Dans le contexte sanitaire actuel, la classe de découverte prévue habituellement pour les CM2 n'aura pas lieu. Les CM1 et CM2 se rendront cependant à la base de loisirs de Pont d'Ouilly pour un projet sportif :

la semaine du 7/06/21 au 11/06/21 ⇒ CM2 sans nuitées

la semaine du 21/06/21 au 25/06/21 ⇒ CM1 sans nuitées

Piscine :

Suite au protocole sanitaire imposé par le gouvernement pour la piscine, seuls les CE1 et ULIS devaient pouvoir se rendre à la piscine de Villers-Bocage.

En raison d'un changement de planning imposé par le directeur de la piscine, les créneaux prévus pour la classe de CE1 de Valérie Salley et Emmanuelle Cartier ont été supprimés. Aucune solution de remplacement n'a pu être trouvée.

Mme Salmon, maire des Monts d'Aunay, fait part de sa colère à ce sujet, rappelant que la commune des Monts d'Aunay a accepté d'accorder une subvention supplémentaire de 17 000 € pour permettre l'équilibre des comptes de la piscine de Villers-Bocage mis à mal en raison de la crise sanitaire. Elle regrette que le directeur de la piscine ne donne pas priorité aux élèves des 5 communes qui financent le fonctionnement de la piscine.

Spectacle :

En raison du COVID-19, aucun spectacle n'est prévu pour cette année.

3 – Bilan de la coopérative scolaire :

Les comptes de l'école sont gérés par la mandataire de l'école et vérifiés, chaque année, par la commission départementale de contrôle des coopératives scolaires.

Pour cette année, la mandataire est Mme Chennevière.

Au 31 août 2020, la coopérative scolaire disposait de 32 841,33 € soit un excédent de 11 939,49 € par rapport au résultat de l'exercice précédent.

Cet excédent est la conséquence de l'annulation des projets culturels et des sorties en raison de la crise sanitaire et du confinement.

Produits :

- Participation volontaire des parents : 4 050 €
- Participation des parents aux projets culturels : 0 €
- Subventions culturelles de communes : 11 138 €
- Vente de photos : 2 565,50 €
- Vente de gâteaux : 711,40 €
- Don du comité des fêtes : 1 500 €
- Don de l'APE : 2 000 €
- Vente de stylos : 426,70 €
- Versement parents classe de mer : 0 €
- Remboursement livres dégradés : 20,40 €

Dépenses

- Coop de classes : 1 690,82 €
- Adhésion OCCE : 818,59 €
- Ecole et Cinéma : 1 283,40 €
- Classe de mer à St Pair (acompte) : 3 971,32 €
- Spectacles, interventions animateurs : 2 513 €
- Sorties : 0 €
- Achats divers : 2 253,22 €
- Matériel classe d'eau : 205,16 €
- Abonnement Canopé : 150 €

Au vu de cet excédent pressenti, l'équipe enseignante avait proposé au dernier conseil d'école de ne pas demander de participation financière aux parents d'élèves à la rentrée 2020. Cette proposition avait été rejetée par une majorité des membres du conseil. Par conséquent, une participation volontaire de 15 € a été demandée.

Un grand merci à l'APE, au comité des fêtes et aux municipalités pour leurs subventions.

Les membres du conseil d'école regrettent cependant que les communes de Aurseulles, Brémoy, Clécy, Dialan-sur-Chaîne, le Mesnil au Grain et Seulline aient refusé de verser la subvention de 42 € par élève.

Dans le contexte sanitaire actuel, la vente des photos est repoussée à une date ultérieure.

La vente des gâteaux, quant à elle, ne sera pas reconduite.

Les CM1 et CM2 devront s'engager à participer à une action pour financer une partie de leur projet sportif à Pont d'Ouilly (vente de stylos, porte-clés...).

Un prévisionnel est en cours d'élaboration, avec toutes les difficultés et incertitudes que cela comporte. L'idée retenue par le conseil des maîtres est de finir l'exercice 2020-2021 avec une trésorerie d'environ 20 000 €, comme habituellement. C'est la somme dont l'école a besoin pour fonctionner dans de bonnes conditions.

Le montant de la subvention « parcours culturel » demandée aux municipalités sera donc fixé en fonction de ce principe. Le montant de la participation des parents à la rentrée 2021 sera décidé lors du conseil d'école du mois de juin.

4 – Sécurité et travaux :

● Protocole sanitaire

Un protocole sanitaire renforcé a été appliqué à partir du lundi 2 novembre. Il se traduit par le renforcement de plusieurs mesures par rapport à ce qui était mis en place avant les vacances de la Toussaint :

- Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école, en cas de fièvre (plus de 38°) ou d'apparition de symptômes évoquant la COVID chez l'élève ou dans sa famille. Un élève ayant été testé positif à la COVID, identifié comme contact à risques ou dont un membre du foyer a été testé positif ne doit pas se rendre à l'école.
- Le port du masque « grand public » est désormais obligatoire pour tous les élèves à l'école élémentaire. En cas d'impossibilité ponctuelle pour certaines familles de le fournir, l'école dispose de quelques masques de dépannage.
- La ventilation des locaux est renforcée et systématique, avec une aération complète au minimum toutes les 2 heures.
- Les règles en matière de brassage des élèves, de lavage de mains et de désinfection des locaux sont maintenues.
- La distanciation physique d'au moins un mètre dans les espaces clos est maintenue lorsqu'elle est matériellement possible.

Enfin, dans l'hypothèse où l'école serait confrontée à une fermeture partielle ou totale, le plan de continuité pédagogique mis en place s'appliquera. Il permettra aux élèves de poursuivre leurs apprentissages à distance avec leurs professeurs.

A ce jour, seulement 4 élèves de l'école ont été testés positifs au Covid-19. Dans les 4 cas, la contamination a eu lieu dans la famille.

● Exercices incendie et PPMS

L'exercice incendie du 29/09/20 et l'exercice PPMS alerte intrusion « s'enfermer » du 03/11/20 ont été réalisés avec succès.

● Sécurité aux entrées et sorties de l'école

Les représentants de parents d'élèves constatent des problèmes de sécurité aux entrées rue des Jardins :

- Trottoirs étroits obligeant les personnes à marcher sur la route
- Stationnement de voitures devant la grille
- Arrêt de certains parents devant la grille pour déposer leurs enfants obligeant les véhicules qui suivent à attendre et rendant la traversée de la rue dangereuse pour les piétons.
- Véhicules entrant ou sortant du parking des enseignants lorsque les élèves sont devant la grille

Des solutions permettant d'améliorer la situation sont proposées : pose de plots ou de barrières, sens unique, présence d'un agent municipal...

Monsieur Dupont propose de réunir une commission avec des élus, des parents d'élèves et des enseignants pour trouver rapidement des solutions.

Cette proposition reçoit l'approbation de Madame Salmon.

- **Travaux divers**

Un visiophone a été installé à l'entrée A rue des Ecoles.

Un bilan énergétique sur les bâtiments de l'école va être prochainement effectué pour permettre de programmer des travaux de rénovation.

5 – Questions et informations diverses

- **Comportement des élèves dans la cour**

Madame Pfeiffer, représentante de parents d'élèves, souhaite savoir si le projet du bien-vivre ensemble mis en place porte ses fruits et si le climat scolaire s'en ressent.

Les enseignants ne constatent pas de problème de violence ou de harcèlement importants lors des récréations. En revanche, le climat scolaire peut être parfois un peu morose en raison de la crise sanitaire. C'est pour cette raison que des actions seront menées à partir du mois de janvier pour dynamiser et motiver les élèves : projets danse et musique, réintroduction des jeux de ballon dans la cour...

- **Cantine**

Il semblerait qu'il y ait des problèmes de discipline à la cantine et qu'en parallèle le vocabulaire employé par le personnel ne soit pas du tout adapté aux enfants (mots grossiers, voix fortes...).

Cette remarque avait déjà été faite par des parents d'élèves auprès du syndicat scolaire. Les élus sont intervenus pour que cela cesse. Madame Olive, vice-présidente du syndicat scolaire, précise que le personnel de surveillance de la cantine n'est pas toujours qualifié et qu'une formation pourrait leur être proposée

Dates des prochains conseils d'école :

Lundi 22 mars 2021 de 18h à 20h00

Mardi 15 juin 2021 de 18h à 20h00

Les secrétaires,

Le directeur,

Noël Dupont